

Décision DG-2024-02 relative à la composition du Comité local de sélection TPCAU

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;
 Vu l'avis n°2023/CPS-restreint/0035 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte le 19 décembre 2023 fixant la composition nominative des comités de sélection ;
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) en catégorie 2,

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU est fixée à 12 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Maître de Conférences est fixée comme suit :

ENSA NANTES				
Référence de la fiche de poste : 2023-1423757 Maître de Conférences des ENSA				
Discipline : TPCAU				

Membres appartenant aux établissements				
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline
1	M	GUEDJ	Louis	TPCAU
2	M	POTIN	Hervé	TPCAU
3	M	NICOLAS	Amélie	SHS
4	Mme	MEUNIER	Virginie	STA
5	M	FRADKIN	Jean-Michel	TPCAU
6	Mme	GUTH	Sabine	VT
Membres extérieurs aux établissements				
7	Mme	DIMITRIADI	Léda	STA
8	M	GRISPELLO	Carlo	TPCAU
9	M	DUCATEZ	Vincent	TPCAU
10	Mme	POMMIER	Juliette	TPCAU
11	Mme	HONDELATTE	Raphaëlle	TPCAU
12	M	DAUBAS	Loïc	TPCAU

Article 3 : Madame Léda DIMITRIADI, Maîtresse de Conférences HDR de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

Article 4 : Monsieur Louis GUEDJ, Maître de Conférences de l'ensa Nantes, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Le comité de sélection TPCAU fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2024, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 6 : Les services administratifs de l'ENSA Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 12 janvier 2024



Éric LENGEREAU